

سوناطراک



sonatrach

# RAPPORT FINANCIER

2017

L'énergie du changement



<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2. Présentation des états financiers</b>	<b>4</b>
A. Bilan au 31 décembre 2017	4
B. Compte de Résultats au 31 décembre 2017	6
C. Tableau des Flux de Trésorerie au 31 décembre 2017	7
D. État de variation des Capitaux Propres	8
<b>3. Règles et Principes Comptables</b>	<b>9</b>
A. Règles et méthodes comptables	9
B. Principes comptables	10
<b>4. Principales données financières</b>	<b>15</b>
A. Ventes	16
B. Ratios et agrégats	17
C. Engagements hors bilan	17
<b>5. Notes aux états financiers</b>	<b>18</b>
A. Production immobilisée	18
B. Produits financiers	18
C. Consommations de l'exercice	18
D. Valeur ajoutée	19
E. Charges de personnel	19
F. Impôts, taxes et versements assimilés	19
G. Dotations aux amortissements et provisions	19
H. Charges financières	19
<b>6. Autres informations : Assurances</b>	<b>20</b>
1- Le risque industriel	20
2- Assurance décès, invalidité et maladies redoutées	21
<b>7. Certification des Comptes</b>	<b>22</b>

# 1. INTRODUCTION

L'année 2017 a été marquée par la remontée des prix du pétrole induisant une amélioration significative des principaux indicateurs financiers en les portant à des niveaux supérieurs en comparaison avec les exercices précédents.

Conjugué à cette situation favorable, SONATRACH a déployé beaucoup d'efforts à tous les niveaux pour une meilleure maîtrise des coûts et a démontré une excellente résilience, une réactivité efficace et rationnelle notamment durant les exercices antérieurs ayant connu des tendances baissières des prix du pétrole.

Ainsi, notre Société a réalisé un résultat net bénéficiaire de 326 Milliards de DA, soit une augmentation de 57,5% par rapport à l'exercice 2016 et a versé un dividende de 100 Milliards de DA au Trésor Public soit une augmentation de 100% par rapport à l'exercice précédent.

Concernant les indicateurs clefs de l'exercice 2017 ceux-ci se présentent comme suit :

- Le Prix Moyen Annuel de Vente est de 54,04 \$US, soit une augmentation de 21% par rapport à l'exercice 2016 ;
- Le Chiffre d'Affaires est de 3 948 Milliards de DA, soit une augmentation de 19% par rapport à l'exercice 2016 ;
- La Fiscalité Pétrolière est de 2 228 Milliards de DA, soit une augmentation de 20%.

Les résultats financiers et la situation financière de SONATRACH arrêtée au 31 Décembre 2017 sont présentés succinctement dans le présent rapport.

Les comptes sociaux de SONATRACH Spa, ayant un caractère obligatoire, sont :

- Arrêtés conformément aux principes comptables contenus dans le Système Comptable Financier (SCF), objet de la loi N° 07-11 du 25 Novembre 2007 et les textes pris pour son application ;
- Présentés et arrêtés par son Conseil d'Administration tenu le 05 Juin 2018 et approuvés par son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 Juin 2018 ;
- Certifiés par les Commissaires aux Comptes de l'Entreprise, réguliers, sincères et reflétant la situation financière et patrimoniale de la Société à la fin dudit exercice.

Les comptes individuels annuels au 31 Décembre 2017 sont aussi arrêtés selon les mêmes méthodes que celles de l'exercice clos au 31 Décembre 2016.

L'unité de présentation des états financiers est le Milliard de Dinars Algériens.

M'hamed KAROUBI

  
Vice-Président Finances PI,

## 2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

### A) BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

<b>ACTIF</b> (en Milliard de DA)	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS - NET</b>	<b>6 396</b>	<b>6 377</b>
Immobilisations incorporelles	12	3
Immobilisations corporelles	391	377
Immobilisations en concession	-	-
Equipements fixes et complexes de production	2 589	2 491
Immobilisations encours	2 058	2 055
Participations et créances rattachées	496	477
Autres immobilisations financières	839	968
Impôts différés actif	11	6
<b>ACTIFS COURANTS - NET</b>	<b>4 174</b>	<b>3 711</b>
<b>STOCK ET ENCOURS</b>	<b>395</b>	<b>374</b>
Stocks de marchandises	-	1
Matières premières et fournitures	6	5
Autres approvisionnements	253	240
Stocks de produits	134	127
Stocks provenant d'immobilisations	-	-
Stocks à l'extérieur	2	1
<b>CRÉANCE ET EMPLOIS ASSIMILÉS</b>	<b>3 113</b>	<b>2 852</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	152	106
Clients et comptes rattachés	506	400
Personnel et comptes rattachés	-	-
Organismes sociaux et comptes rattachés	1	1
Etat et collectivités publiques	747	550
Groupe et associés	1 638	1 686
Débiteurs divers	60	103
Charges constatées d'avance	9	7
<b>DISPONIBILITÉS ET ASSIMILÉES</b>	<b>666</b>	<b>485</b>
Valeurs mobilières de placement	-	-
Banques Etablissements Financiers et assimilés	665	485
Caisses	-	-
Régies d'avances et accreditifs	1	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>10 570</b>	<b>10 088</b>

## 2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

### A) BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017 - SUITE

<b>PASSIF (en Milliard de DA)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 242</b>	<b>6 046</b>
Capital émis	1 000	1 000
Primes et réserves	5 020	4 843
Résultat net	326	207
Report à nouveau	-103	-3
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>349</b>	<b>208</b>
Provisions pour charges	194	203
Impôts (différés et provisions)	151	-
Emprunts et dettes financières	1	2
Autres dettes non courantes	3	3
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>3 979</b>	<b>3 834</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	350	297
Clients et comptes rattachés	33	11
Personnel et comptes rattachés	18	18
Organismes sociaux et comptes rattachés	6	6
Etat et collectivités publiques	266	240
Groupe et associés	3 281	3 248
Créditeurs divers	15	3
Produits constatés d'avance	-	-
Trésorerie passive	10	11
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>10 570</b>	<b>10 088</b>

## B) COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2017

DESIGNATION (en Milliard de DA)	2017	2016
Ventes et produits annexes	4 031	3 398
Production stockée ou déstockée	21	3
Production immobilisée	408	374
Subventions d'exploitation	208	161
<b>I. PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>4 668</b>	<b>3 936</b>
Achats consommés	388	332
Services extérieurs	1 243	1 104
Autres services extérieurs	143	133
<b>II. CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>	<b>1 774</b>	<b>1 569</b>
<b>III. VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>2 893</b>	<b>2 367</b>
Charges de personnel	140	150
Impôts, taxes et versements assimilés	1 379	1 168
<b>IV. EXCEDENT BRUT</b>	<b>1 376</b>	<b>1 049</b>
Autres produits opérationnels	129	98
Autres charges opérationnelles	75	40
Dotations aux amortissements provisions et pertes de valeur	707	589
Reprises sur pertes de valeur et provisions	60	29
<b>V. RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>783</b>	<b>545</b>
Produits financiers	122	115
Charges financières	495	393
<b>VI. RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-373</b>	<b>-278</b>
<b>VII. RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT (V+VI)</b>	<b>410</b>	<b>268</b>
Impôts exigibles sur résultat ordinaire	35	61
Impôts différés (variations) sur résultat ordinaire	49	-
- TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES (c)	4 979	4 177
- TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES (d)	4 653	3 971
<b>VIII. RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (C-D)</b>	<b>326</b>	<b>207</b>
Eléments extraordinaires (produits)	-	-
Eléments extraordinaires (charges)	-	-
<b>IX. RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>X. RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>326</b>	<b>207</b>

## C) TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2017

<b>RUBRIQUES</b> (en Milliard de DA)	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Résultat net de l'exercice	326	207
<b>Ajustement pour :</b>		
Amortissements et provisions	613	559
Variations des impôts différés	144	-
Quote-part des subventions virées au résultat	207	161
Variations des stocks	-24	-21
Variation des clients et autres créances	-20	-54
Variation des fournisseurs et autres dettes	-279	-68
Plus ou moins-values de cession, nettes d'impôts	-	-
Report à nouveau & comptes de liaisons	-101	-1
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A)</b>	<b>867</b>	<b>783</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 147	-1 287
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	386	477
Acquisitions d'immobilisations financières	-413	-71
Cessions d'immobilisations financières	518	21
Subventions d'équipement et d'investissement		
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-656</b>	<b>-860</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
Variation des capitaux propres	177	20
Variation des emprunts et dettes financières	-1	-
Affectation du résultat (n-1)		
• Coupons et dividendes	-50	-
• Réserves facultatives	-156	-9
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>-30</b>	<b>11</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE (A+B+C)</b>	<b>181</b>	<b>-66</b>
Trésorerie d'ouverture	474	540
Trésorerie de clôture	655	474
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE</b>	<b>181</b>	<b>-66</b>

## D. TÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(unité : Milliard de DA)

DÉSIGNATION	Capital social	Prime de fusion	Ecart d'évaluation	Réserves et résultats	Total des capitaux propres
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>1 000</b>	<b>33</b>	<b>51</b>	<b>4 746</b>	<b>5 830</b>
Changement de méthodes comptables					
Corrections d'erreurs significatives				-2	-2
Profits/pertes non comptabilisés dans CDR			11		11
Dividendes payés					
Biens dévolus par l'Etat					
Résultat net de l'exercice				207	207
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>1 000</b>	<b>33</b>	<b>62</b>	<b>4 951</b>	<b>6 046</b>
Changement de méthodes comptables				-95	-95
Corrections d'erreurs significatives				-6	-6
Profits/pertes non comptabilisés dans CDR			33		33
Dividendes payés				-50	-50
Biens dévolus par l'Etat				-12	-12
Résultat net de l'exercice				326	326
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>1 000</b>	<b>33</b>	<b>95</b>	<b>5 114</b>	<b>6 242</b>

# 3. RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

## A) RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables sont les principes, bases, procédures, règles pratiques spécifiques appliquées pour établir et présenter les états financiers ; elles sont appliquées de façon permanente par SONATRACH.

Lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune règle du SCF, l'Entreprise exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre les méthodes comptables permettant de donner une information pertinente et fiable.

L'objectif des états financiers est de fournir des informations utiles sur :

- La situation financière de l'Entreprise (Bilan) ;
- La performance (Comptes de Résultats) ;
- Les variations de la situation de trésorerie (Tableau des Flux de Trésorerie) ;
- Les variations détaillées des capitaux propres (Tableau de Variation des Capitaux Propres).

Conformément à la loi 05-07 du 28 avril 2005, relative aux Hydrocarbures modifiée et complétée, la comptabilité de SONATRACH Spa est tenue par périmètre d'exploitation et par système de transport par canalisations ainsi que par installation de raffinage et de transformation des hydrocarbures.

**Les méthodes de base retenues pour l'évaluation et la présentation des éléments inscrits en comptabilité sont définies comme suit :**

<ul style="list-style-type: none"><li>• Immobilisations incorporelles</li><li>• Immobilisations corporelles</li><li>• Immobilisations financières</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coût d'acquisition</li><li>• Coût d'acquisition</li><li>• Coût d'acquisition/juste valeur</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Amortissements des immobilisations</li><li>• Dépréciations</li><li>• Ventilation par composants</li><li>• Réévaluation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Linéaire</li><li>• Applicable pour l'ensemble des catégories concernées</li><li>• Applicable pour quelques installations industrielles</li><li>• Option non retenue</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Stocks de Matières Premières et marchandises</li><li>• Stocks de Produits Finis</li><li>• Sorties de stocks</li><li>• Suivi des stocks</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Valorisation au coût d'achat</li><li>• Valorisation au coût de production</li><li>• Coût unitaire moyen pondéré</li><li>• Inventaire permanent</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Changement de méthode comptable</li><li>• Corrections d'erreurs significatives</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Impact dans le report à nouveau</li><li>• Impact dans le report à nouveau</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Créances et Dettes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conversion au cours du 31/12/N pour les créances</li><li>• et dettes libellées en monnaies étrangères</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Comptes de résultats</li><li>• Tableau des flux de trésorerie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation en liste</li><li>• Méthode indirecte</li></ul>

# 3. RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

## B) PRINCIPES COMPTABLES

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques ou autres licences d'exploitation et les frais de développement de gisements miniers.

Les dépenses nécessaires à la réalisation de la phase de développement d'un projet interne constituent des charges à activer en immobilisation incorporelle au moment où l'ensemble des conditions ci-dessous sont réunies simultanément :

- Le projet de développement est nettement identifiable ;
- La direction a la ferme intention d'achever le projet à une utilisation interne ou vente externe ;
- La disponibilité de toutes les ressources nécessaires à l'achèvement du projet ;
- L'existence d'un marché pour la vente ou de la preuve de l'utilité du projet en interne ;
- Les dépenses attribuables au projet sont évaluées de façon fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, les frais engagés ne sont pas immobilisés. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût directement attribuable.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût directement attribuable, incluant l'ensemble des coûts d'acquisition et de mise en place, les taxes payées, les impôts non récupérables et autres charges directes.

Les principes suivants sont applicables pour regrouper ou séparer les immobilisations corporelles :

- Les éléments de faible valeur ainsi que ceux consommés dans l'exercice peuvent être considérés comme entièrement consommés dans l'exercice de leur mise en service et par conséquent ne sont pas comptabilisés en immobilisations ;
- Les pièces de rechange et matériels d'entretien spécifiques sont comptabilisés en immobilisations corporelles lorsque leur utilisation est liée à certaines immobilisations et si l'Entreprise compte les utiliser sur plus d'un exercice ;
- Les composants d'un actif sont traités comme des éléments séparés s'ils ont des durées d'utilité différentes ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent.

### ACTIFS DE PRODUCTION D'HYDROCARBURES

Les coûts de développement (forage des puits de développement et constructions des capacités de production) sont immobilisés à leur coût de réalisation.

Tous les matériels, pièces ou éléments qui, même séparables par nature, sont techniquement indispensables au fonctionnement des actifs de production et incorporés à cet ensemble de façon irréversible, sont enregistrés au coût d'acquisition ou au coût de réalisation.

Les gros travaux de maintenance sur puits (Workover et Snubbing) destinés au maintien ou à l'amélioration du taux de récupération sont immobilisés à leur coût de réalisation.

Les coûts d'abandon et de restitution des sites ne sont pas immobilisés et font l'objet de constitution de provisions annuelles constatées en charges d'exploitation, conformément aux dispositions de la loi 05-07 du 28 avril 2005, relative aux hydrocarbures, modifiée et complétée.

Les actifs de production d'hydrocarbures sont amortis linéairement, conformément aux taux définis par la loi suscitée :

- Puits de développement improductifs : 100%
- Puits de développement productifs : 12,5%
- Autres puits (eau, injection, etc.) : 12,5%
- Installations de surface : 10%

## **OPERATIONS LIEES AUX CONTRATS DE PARTAGE DE PRODUCTION**

Les coûts d'exploration, de développement et d'exploitation sont enregistrés aux comptes d'immobilisations ou de charges appropriés en contrepartie d'une dette vis-à-vis du partenaire de SONATRACH.

Les coûts d'exploration n'ayant pas donné lieu à des réserves commercialement exploitables sont amortis à 100% en contrepartie de l'annulation de la dette y afférente.

Le remboursement de la dette vis-à-vis des partenaires, dans le cadre des contrats de partage de production, est conditionné par une production suffisante conformément aux modalités de partage de production définies dans le contrat d'association.

La rémunération des partenaires (profit-oil) déterminée conformément aux modalités de partage de production définies dans le contrat d'association, est enregistrée en frais financiers en contrepartie d'une dette vis-à-vis du partenaire de SONATRACH.

La dette envers le partenaire est diminuée chaque année de la part de production revenant audit partenaire (cost-oil) au titre de son remboursement.

Un impôt sur la rémunération au taux de 38% ainsi qu'une part de la production au titre de la Taxe sur les Profits Exceptionnels (TPE) sont prélevés à la source par SONATRACH et reversés à l'Etat, conformément aux dispositions des lois 86-14 et 05-07, relatives aux hydrocarbures.

## **STOCKS ET ENCOURS**

Le coût des stocks comprend tous les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- coûts d'acquisition (achats, matières consommables, frais liés aux achats...);
- coûts de transformation (frais de personnel et autres charges variables ou fixes à l'exception des charges imputables à une sous activité de l'entité);
- frais généraux, frais financiers et frais administratifs directement imputables aux stocks.

## ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers détenus par SONATRACH Spa sont comptabilisés, à leur date d'entrée dans les actifs, à leur coût d'acquisition, y compris les frais de courtage, les taxes non récupérables et les frais de banque. Ils se décomposent comme suit :

- Titres de participation et créances rattachées, dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entité, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en avoir le contrôle, c'est le cas pour les participations dans les filiales, les entreprises associées ou les co-entreprises ;
- Titres immobilisés destinés à procurer à l'entité, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, mais sans intervention dans la gestion des entreprises où les titres sont détenus ;
- Autres titres immobilisés, représentant les parts de capital ou de placement à long terme, que l'entité a la possibilité, ainsi que l'intention ou l'obligation de conserver jusqu'à leur échéance ;
- Prêts et créances émis par l'entité et que l'entité n'a pas l'intention ou n'a pas la possibilité de vendre à court terme ; prêts à plus de 12 mois consentis à des tiers.

## ELEMENTS MONETAIRES

Les transactions réalisées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de valeur du paiement.

Les différences entre les valeurs initialement inscrites dans les comptes au coût historique et celles résultant de la conversion à la date d'inventaire sont comptabilisées comme charges ou produits financiers de l'exercice.

Les écarts de change relatifs à un élément monétaire qui, en substance, fait partie intégrante de l'investissement net dans une entité à l'étranger, sont :

- Inscrits dans les capitaux propres des états financiers de l'Entreprise jusqu'à la sortie de cet investissement net ;
- Comptabilisés en produits ou en charges, lors de la sortie de cet investissement.

## CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires correspond aux ventes de marchandises et productions vendues de biens et services, évaluées sur la base du prix de vente hors taxes et réalisées dans le cadre de son activité ordinaire.

- **Marché national Hydrocarbures :**  
Les ventes, pour les besoins du marché national, sont valorisées aux prix notifiés par voie réglementaire.
- **Marché extérieur Hydrocarbures :**  
Les ventes, à l'exportation, sont valorisées au prix du marché international ou au prix contractuel selon les produits.

## PROVISIONS POUR AVANTAGES OCTROYES AU PERSONNEL

A chaque clôture d'exercice, une provision est constatée et enregistrée pour couvrir le montant des engagements de l'Entreprise, en matière d'Allocations de Fin de Carrière (AFC), d'attribution de médailles de fidélité ou d'avantages similaires au profit du personnel.

Ces provisions sont déterminées sur la base de la valeur actualisée de l'ensemble des obligations vis-à-vis du personnel en utilisant des hypothèses de calcul et les méthodes actuarielles adaptées. Ces provisions sont ajustées chaque année.

## REPORT A NOUVEAU

Le report à nouveau est constitué de la quote-part non affectée des résultats réalisés par l'Entreprise et des montants générés par le changement de méthode et de corrections d'erreurs significatives.

La décision d'effectuer un tel enregistrement relève de l'Assemblée Générale Ordinaire.

## ÉCART D'ÉVALUATION

L'écart d'évaluation résulte de la différence entre la juste valeur et la valeur nette comptable des immobilisations financières ainsi que les investissements nets dans les filiales à l'étranger.

## RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE

Le résultat extraordinaire résulte des produits et charges correspondant à des événements ou à des transactions clairement distincts de l'activité ordinaire de l'Entreprise et présentant un caractère exceptionnel (cas de force majeure telles que les catastrophes naturelles et les situations imprévisibles).

## FISCALITÉ

Les activités de SONATRACH sont soumises à deux (2) régimes fiscaux, à savoir : une fiscalité pétrolière et une fiscalité ordinaire de droit commun.

### FISCALITÉ PÉTROLIÈRE :

SONATRACH est soumise au régime de la fiscalité pétrolière prévue par les dispositions de la loi n°05-07 du 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures, qui prévoit le paiement :

- D'une redevance sur toutes les quantités d'hydrocarbures extraites et décomptées au point de mesure de chaque périmètre d'exploitation, valorisées aux prix notifiés par l'agence ALNAFT pour ce qui est des produits destinés à l'exportation et par l'agence ARH pour ce qui est produits destinés au marché national. Les taux de redevance sont fonction de la zone de classification du périmètre d'exploitation et des tranches de production journalière. Ils varient entre 5,5% et 23%.

Le montant de la redevance, pour un mois donné, est égal à la somme des valeurs de chaque tranche de production dudit mois, multipliée par le taux de redevance applicable à ladite tranche.

La base de calcul de la redevance (valeur de la production) est déterminée après déduction du tarif de transport par canalisations et du coût de façonnage du gaz vendu sous forme liquéfié et du GPL vendu sous forme de butane et de propane.

- La redevance sur la production d'hydrocarbures, au plan comptable, est enregistrée dans le compte «Services». Elle n'est pas assimilée à un impôt, mais à une charge d'exploitation.
- D'une Taxe sur le Revenu Pétrolier (TRP) au taux variant entre un minimum de 30% et Maximum de 70%, déterminé en fonction de la valeur de la production cumulée depuis l'origine, appliqué à la base de calcul de la redevance (valeur de la production), déduction faite :
  - de la redevance ;
  - des tranches annuelles d'investissements de recherche de développement et de récupération assistée ;
  - de la provision annuelle pour abandon et restitution de sites ;
  - des coûts annuels de formation des ressources humaines nationales ;
  - du coût du gaz acheté par le périmètre pour les besoins de la récupération assistée ;
  - de la rémunération des associés dans le cadre des contrats de partage de production.
- D'une taxe superficielle sur les périmètres en phase de recherche et/ou en exploitation à raison d'un montant unitaire par Km<sup>2</sup> (Cf. article 84 - loi 05/07) ;
- D'un impôt complémentaire sur le résultat (ICR) sur les activités de production d'hydrocarbures de 30%, applicable à l'Amont pétrolier (en effort propre et en association).

La loi 05/07 sur les hydrocarbures, prévoit également le paiement d'autres droits et taxes, à savoir :

- Taxe de torchage ;
- Droit de transfert de droits ;
- Taxe d'utilisation d'eau ;
- Taxe sur crédit d'émission de gaz à effet de serre.

## **FISCALITÉ DU DROIT COMMUN :**

La fiscalité de droit commun s'applique aux activités autres que la recherche et l'exploitation des hydrocarbures exercés par SONATRACH.

Il s'agit des entités ci-après :

- Transport par canalisations : cette activité est soumise à la taxe sur l'activité professionnelle au taux de 3% et à l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) au taux de 26%.
- Liquéfaction de gaz naturel et séparation du GPL en butane et propane : IBS à 26%.
- Raffinage : IBS au taux de 26%.
- Revenus réalisés par le siège social : Dividendes, intérêts et plus-values : 26%.

Dans le cadre de l'application des dispositions de l'article 135 du code des impôts directs et taxes assimilées prévoyant qu'il « est établi un impôt annuel sur l'ensemble des bénéfices ou revenus réalisés par les sociétés et autres personnes morales mentionnées à l'article 136 », SONATRACH SPA a établi un seul bilan fiscal pour ses activités soumises au régime fiscal de l'Impôt sur le Bénéfice des Sociétés « IBS » à l'instar de ce qui a été fait pour les activités relevant de l'impôt complémentaire sur le résultat « ICR ».

# 4. PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

## 1) CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé comprend la production vendue, les reventes en l'état et les prestations fournies aux tiers.

Le chiffre d'affaires a atteint 4 031 Milliards de DA contre 3 398 Milliards de DA en 2016, soit une augmentation de 18,6%.

Les exportations de l'exercice 2017, exprimés en Milliards US \$, ont atteint 33,2 contre 27,9 en 2016, soit une augmentation de 19%.

Les ventes sur le marché national s'élèvent à 255,9 Milliards de DA, soit une augmentation de 1,6 Milliards de DA par rapport à 2016.



## 2) RÉSULTAT NET

Le résultat net de l'Entreprise a connu une augmentation de 119 Milliards de DA passant de 207 à 326 Milliards de DA. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation du chiffre d'affaires de 633 Milliards de DA soit 19%.



### 3) ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice sont constituées par les acquisitions auprès des tiers ainsi que la production de l'Entreprise pour elle-même et s'élèvent à 971 Milliards de DA contre 846 Milliards de DA en 2016.

Les immobilisations financières sont passées de 968 Milliards de DA en 2016 à 839 Milliards de DA en 2017, soit une diminution de 129 Milliards de DA.

### 4) DISPONIBILITÉS DE L'EXERCICE

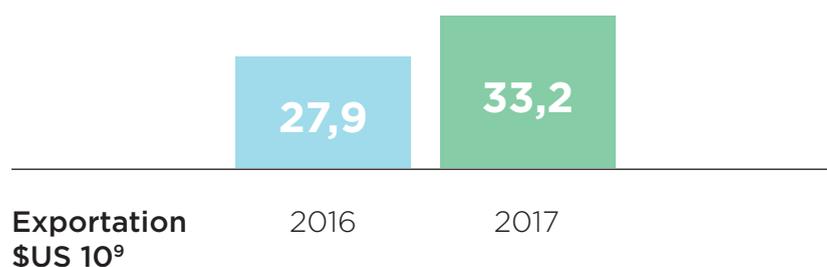
Les disponibilités au 31/12/2017 sont de l'ordre de 666 Milliards de DA. Le niveau de trésorerie en 2017 a permis à l'Entreprise de faire face à ses engagements et de financer l'ensemble des projets d'investissements inscrits au plan annuel.

## A) VENTES

10<sup>6</sup>

	2017		2016	
	exportation en \$ US	national en DA	exportation en \$ US	national en DA
Pétrole brut	10 460	1 395	8 876	1 751
LGN	1 950	-	1 982	-
GN	7 234	54 041	6 128	52 527
GPL (C4/C5)	2 977	5 858	2 220	5 966
GNL	3 617	15	3 111	58
Produits raffinés	6 967	191 422	5 564	193 296
Produits Pétrochimiques	23	3 142	21	677
<b>TOTAL</b>	<b>33 230</b>	<b>255 873</b>	<b>27 902</b>	<b>254 275</b>

Le chiffre d'affaires a connu une hausse de 18,6% due principalement à l'augmentation du prix moyen annuel de vente, passant de 44,81 \$US le baril en 2016 à 54,04 \$US le baril en 2017.



## B) RATIOS ET AGRÉGATS

Ratio	Formule	2017	2016
<p><b>Indépendance Financière :</b> On peut remarquer que ce ratio reste stable sur les trois exercices, les fonds propres de l'entreprise représentent environ 95 % de ses ressources, ceci traduit une très bonne autonomie financière.</p>	Capitaux Propres / Capitaux permanents	95 %	97 %
<p><b>EBITDA :</b> Ce ratio a atteint 47% en 2017, il est en hausse par rapport à 2016 et ce suite à l'augmentation de l'EBITDA, le niveau de ce ratio est satisfaisant.</p>	EBITDA / Capitaux Propres	47 %	39 %
<p><b>Rentabilité des ventes :</b> Cet indicateur mesurant la performance de l'entreprise s'est amélioré en 2017 par rapport aux exercices précédents, cette hausse est due à l'augmentation du résultat net par rapport au chiffre d'affaires.</p>	Résultat Net/CA	8 %	6 %

## C) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan sont des droits et obligations dont les effets sur le montant ou la composition du patrimoine sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Les engagements recouvrent notamment les passifs éventuels qui sont définis comme suit :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

La situation du solde restant des engagements arrêtés au 31 décembre 2017 est de 35 Milliards de DA, représentant les garanties données aux institutions financières et administration douanière, à savoir : crédits d'enlèvement, cautions en douanes, lettres de garantie, crédits documentaires et cautions de garantie.

# 5. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## A. PRODUCTION IMMOBILISÉE

Cette rubrique regroupe les charges encourues par les différentes activités pour la réalisation d'investissements nécessitant la mobilisation de moyens propres en plus du recours aux tiers notamment pour les prestations de forage et d'exploration.

Elle représente la contrepartie des charges encourues principalement pour la réalisation des travaux de forage de développement et d'exploration. L'enregistrement de ces opérations dans des comptes de charges est neutralisé par un compte de produits.

Elle s'établit à 408 Milliards de DA en 2017, contre 374 Milliards de DA en 2016.

## B. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers ont atteint 122 Milliards de DA contre 115 Milliards de DA en 2016 marquant ainsi une hausse de 6 %.

Cette rubrique englobe les produits des participations, pour 54,7 Milliards de DA, ainsi que les rubriques suivantes :

• Les gains de change	23
• Les autres produits financiers	5
• Les revenus des actifs financiers	36,6
• Les revenus de créances	2

## C. CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice ont atteint 1 774 Milliards de DA et regroupent les marchandises, les matières et fournitures ainsi que tous les services et se répartissent comme suit :

• Achats consommés	388,1
• Services extérieurs	598,2
• Redevance	644,9
• Autres services extérieurs	143,2

Le poste achat consommés est constitué de :

- Marchandises consommées : représentent les marchandises faisant l'objet d'une revente en l'état. Ces Marchandises sont constituées principalement des importations de produits pétroliers (essences et gasoils) destinés à la revente sur le marché national.
- Matières et fournitures consommées : comprennent principalement les pièces de rechange, produits chimiques, matériaux de construction, casing et tubes.

## D. VALEUR AJOUTÉE

La valeur ajoutée, représentant la différence entre la production et les consommations de l'exercice, a enregistré une augmentation de 22 % par rapport à 2016, passant de 2 367 Milliards de DA à 2 893 Milliards de DA et se décompose comme suit :

- Production de l'exercice **4 667,7**
- Consommation de l'exercice **1 774,4**

## E. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel ont connu une baisse de 10 Milliards de DA par rapport à 2016, passant de 150 Milliards de DA à 140 Milliards de DA.

## F. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS

Cette rubrique a enregistré 1 379 Milliards de DA, constituée principalement de la taxe sur le revenu pétrolier pour 1 287 Milliards de DA, soit 93%.

Pour la fiscalité versée au titre de l'exercice 2017, elle s'élève à 2 228 Milliards de DA contre 1 863 Milliards de DA en 2016, soit une augmentation de 20%.

## G. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2017 sont de 707 Milliards de DA, marquant une augmentation de 20 % par rapport à l'exercice 2016.

## H. CHARGES FINANCIÈRES

Ce poste a enregistré un montant de 495 Milliards de DA, constitué principalement de la rémunération des associés et des pertes de change liées à l'actualisation des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères.

La rémunération des associés (Profit oil) est passée de 306 Milliards de DA en 2016 à 417 Milliards de DA en 2017, soit une augmentation de 36 %.

Les pertes de change sur les avoirs en devises et les factures libellées en monnaies étrangères inscrites au bilan (créances et dettes), sur la base du dernier cours de change, sont de 68 Milliards de DA.

## 6. AUTRES INFORMATIONS : ASSURANCES

SONATRACH, dans le cadre de sa politique de protection de son patrimoine industriel établit des programmes de couverture d'assurances pour les deux (02) catégories de risques générés par ses activités.

Elles englobent les risques industriels ainsi que la protection des personnes et les Risques simples.

L'année 2017 a connu le renouvellement des polices d'assurance Risques Industriels et Assurances Décès, Invalidité et Maladies Redoutées pour les périodes ci-après :

- Risques Industriels du 1er Juillet 2017 au 30 Juin 2018.
- Assurance décès, invalidité et maladies redoutées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2019.

### 1- LE RISQUE INDUSTRIEL

La couverture d'assurance de ce type de risque se traduit par les contrats d'assurance suivants :

- **Assurance « Tous Risques Sauf »**, concernant les installations et complexes industriels. La prime d'assurances pour la période 2017-2018 était de 25,04 Millions de dollars, soit une diminution de 9% par rapport à la période 2016-2017 ;
- **Assurances « Cost of Control »**, le montant de la prime pour la période 2017-2018 était de 1,07 Millions de dollars, soit une baisse de 7% par rapport à la période 2016-2017 ;
- **Assurances Appareils de Forage**, le montant de la prime pour la période 2017-2018 était de 1,4 Millions de dollars, soit une baisse de 12,5% par rapport à la période 2016-2017 ;
- **Assurance Responsabilité Civile Générale**, le montant de la partie de la prime transférée vers le marché international était de 0,527 Millions de dollars pour la période 2017-2018, soit une diminution de 8% par rapport à la période 2016-2017. Quant à la partie de la prime destinée au marché local, elle reste constante soit de 25 Millions de DA ;
- **Assurance Responsabilité Civile Avitaillement**, le montant de la prime pour la période 2017-2018 était de 0,129 Millions de dollars, soit une augmentation de 10% par rapport à la période 2016-2017.

Pour l'ensemble de ces couvertures les valeurs assurées sont passées de 78 748 Millions de DA pour la période 2016-2017 à 81 021 Millions de DA pour la période 2017-2018, soit une évolution d'environ 3 %.

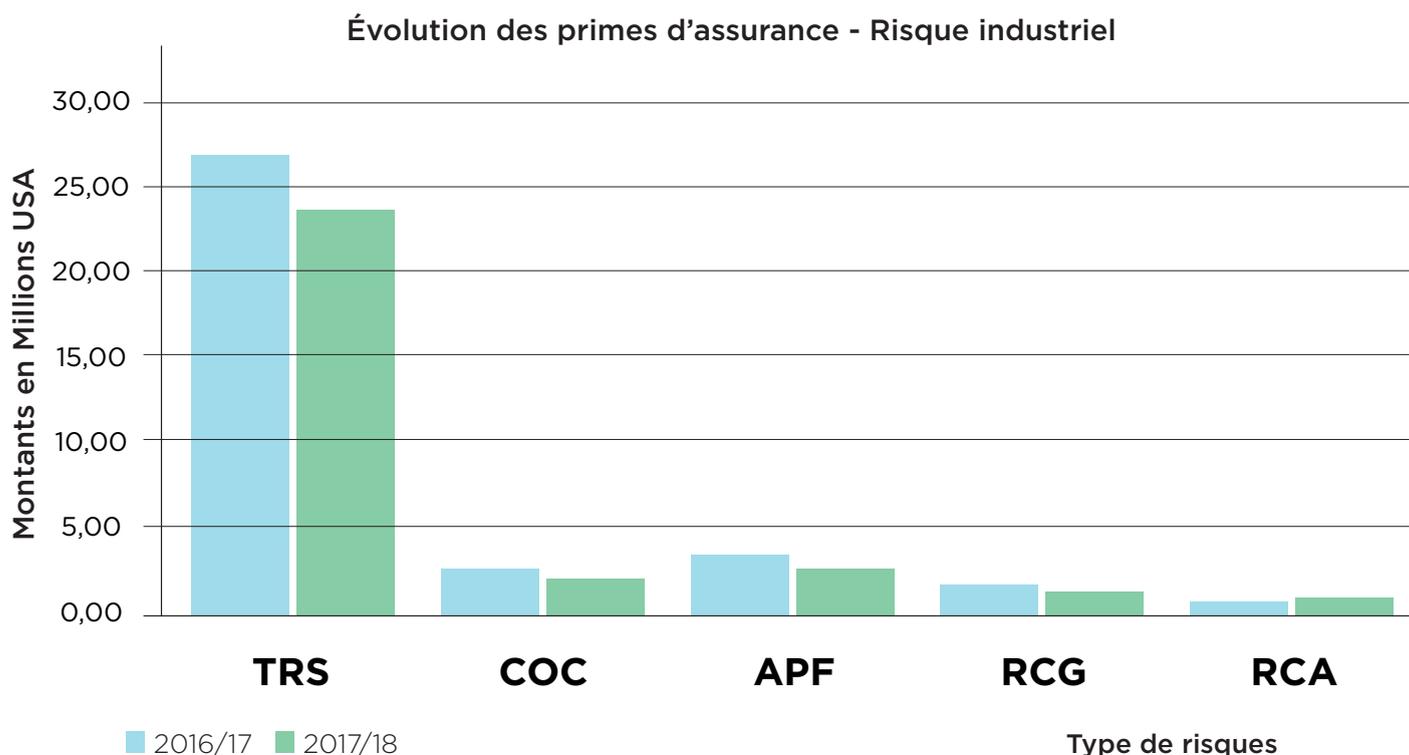
Il est à noter que malgré l'augmentation des valeurs assurées, il est constaté une baisse des primes, suite à l'application d'un bonus sur la TRS et le maintien des mêmes taux de prime pour les autres couvertures en raison de l'adoption de la nouvelle stratégie de placement sur 03 ans avec les courtiers tenants.

Certains facteurs majeurs ont concouru à ces réductions, notamment :

- La situation du marché international de la réassurance qualifiée de « SOFT » ce qui a induit une tendance baissière des primes de façon globale particulièrement pour les entreprises présentant des risques « propres » ;

- La faible sinistralité de SONATRACH enregistrée durant ces derniers exercices grâce aux politiques HSE et Maintenance menées par l'Entreprise ;
- La continuité dans le programme des visites des risques régulières organisées par les experts des réassureurs dans les différentes installations industrielles des activités de SONATRACH et ce, avant chaque renouvellement des couvertures.

A noter que le placement des différents risques est réparti entre le marché local (assureurs locaux et Compagnie Centrale de réassurance - CCR), la captive de réassurance « SONATRACH Ré» basée au Luxembourg et le marché international de la réassurance.



## 2- ASSURANCE DÉCÈS, INVALIDITÉ ET MALADIES REDOUTÉES

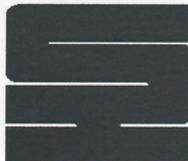
Cette couverture d'assurance a pour objet de garantir le versement, par l'assureur à l'assuré, à travers la contractante :

- En cas de Décès et d'invalidité permanente et totale et ce, quelle que soit la cause, d'un capital de six millions de dinars (6 000 000 DA) par l'assureur à l'assuré.
- En cas de Maladies redoutées, le versement à l'assuré d'une somme forfaitaire de 1 200 000 DA payée par anticipation et en déduction du capital de base soit 20% dans le cas où l'assuré contracte, pendant la période de couverture, l'une des six (06) maladies suivantes: Cancer avec pronostic vital, Accident Cérébro-vasculaire, Infarctus du myocarde, Pontage coronarien, Greffe d'organe, Insuffisance rénale.

Cette couverture qui a connu la mise en place d'un contrat triennal avec un nouveau partenaire a généré une prime annuelle pour l'exercice 2017 de 498,78 Millions de DA, dont 40% sont supportés par le Fonds des Œuvres Sociales et 60 % par l'Entreprise, pour un effectif permanent de 48 371 agents.

# 7. CERTIFICATION DES COMPTES

سوناطراك



sonatrach

## Certification des Commissaires Aux Comptes

Messieurs les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport de la mission de contrôle que nous avons effectué en qualité de Commissaires Aux Comptes.

Nous avons examiné les états financiers, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration de votre Société au titre de l'exercice 2017, avec un total bilan -actif/passif- de dix mille cinq cent soixante-dix milliards cent trente-cinq millions neuf cent quarante-neuf mille deux cent soixante-dix-neuf virgule treize dinars (10 570 135 949 279,13) et un résultat net bénéficiaire de trois cent vingt-cinq milliards cinq cent trente-huit millions sept cent trente-quatre mille deux cent vingt-cinq virgule soixante-deux dinars (325 538 734 225,62).

Nos différents travaux de contrôle, réalisés essentiellement à base de sondages, de recoupements et de techniques qui nous sont apparus les plus appropriés, ont été accomplis conformément aux règles de diligence normale.

Compte tenu des résultats de ces travaux, nous certifions, sous réserve de prendre en charge les remarques et observations formulées, que les comptes annuels présentés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des activités, de la situation financière et patrimoniale de votre société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Alger, le 14 juin 2018

### Les Commissaires aux Comptes

MEGUELLATI Enchaellah

مقالاتي إن شاء الله  
MEGUELLATI Ene-Cha Ellah  
Expert Comptable - Diplômé d'Etat  
Commissaire aux Comptes  
Case 216 Logis, GARIDI 1 B.P. 22. KOUBA - ALGER

TERKMANE Rachid

Rachid TERKMANE  
Expert Comptable Diplômé du Canada  
Commissaire aux Comptes  
Tel Fax (213) 521.35.02.19  
Email:terkmane53@yahoo.fr

OUZZANI Samir

EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
25, Rue des Frères Zoulat  
Birkhadem (Alger)

BENKHLIFA Abdelhamid

عبد الحميد بن خليفة  
Abdelhamid BENKHLIFA  
Comptabilité Agrée  
Commissaire aux Comptes Agrée  
Conseil Fiscal Agrée  
IP 386 GHARDAIA Tel: 029 88 19 51  
:mail:ebenkhelifa@carmail.com Fax 029 88 81 19





سوناطراک



sonatrach

sonatrach



#SONATRACH2030  
LEADING THE CHANGE

